

Le CyberJournal

de la Société des FLMI de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la rédaction	1
Conseil d'administration 2004	1
Société des FLMI <i>Le mot de la présidente</i>	2
Cours LOMA 311 <i>Une règle de droit universelle?</i>	3
Formation <i>De nouveaux cours à l'automne</i>	4
Reconnaitances <i>Les OSA de LOMA</i>	4
Activités <i>Le harcèlement psychologique au travail</i>	4
Chronique <i>L'assurance voyage, ne partez pas sans elle</i>	5
La page des lecteurs <i>Donnez-nous de vos nouvelles</i>	5

MOT DE LA RÉDACTION

À ce jour, nous n'avons reçu aucun commentaire sur cette nouvelle présentation. Si vous aimez, dites-le nous. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à nous en faire part!

À souligner

Ne manquez pas le mot de la présidente, en page 2, qui nous parle, entre autres, du changement de nom de notre Société.

Certaines désignations de notre Conseil d'administration manquaient lors du dernier numéro. Le tableau complet est reproduit ci-contre.

Notre chronique *Les métiers de l'assurance* fait relâche jusqu'en septembre.

Bon été!

Ce journal est publié quatre fois l'an par la Société des FLMI de Montréal. Tous droits réservés.

Rédaction : Diane Masse

Collaborateurs

Recherche : Nicole Lachance
Traduction : Armand Picard

Pour nous rejoindre écrivez-nous à l'adresse suivante :

journal@fimi-montreal.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2004

Mireille Beauchemin, FLMI, ACS, AIAA	présidente
Johanne Buda-Ferland, FLMI, ACS, AIAA, HIA, ALHC	présidente d'office
Jean Moreau, FLMI, ACS, AVA	vice-président
Ginette Bragdon, FLMI, ACS, AIAA	trésorière
Élise Deshaies, FLMI, ACS, AIAA	secrétaire
Émilie Lemme, FLMI, ACS	directrice, renouvellement des membres
Denis Gagné, FLMI, ACS	directeur de la formation
Diane Masse, B.A., FLMI	directrice des communications
Denis Lyonnais, FLMI, ACS	directeur des relations publiques
Bernard Brun, FLMI, ACS, ARA	directeur projets spéciaux
Louise Lalonde, FLMI, ACS, AIAA	représentante de la Société à LOMA

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'été, enfin! Pour moi ce mot évoque les vacances, le repos, un temps d'arrêt pour faire le point et bien sûr, planifier les mois à venir. Comme vous et moi, les membres du CA prendront des vacances bien méritées car en lisant ces lignes, vous verrez qu'ils n'ont pas chômé. Mais avant de prendre congé, j'aimerais leur rendre hommage.

C'est avec plaisir qu'en début d'année, le CA accueillait trois nouveaux membres, Bernard Brun, Elise Deshaies et Jean Moreau, ainsi que trois nouveaux membres aux sous-comités, José Caron, Diane Machika et Viviane Proulx. Enfin du sang neuf pour revitaliser nos comités. Félicitations et merci à ces nouveaux membres qui n'ont pas hésité à s'impliquer et à nous faire partager leur expérience.

À la demande de LOMA, les Sociétés des FLMI porteront désormais le nom de Sociétés LOMA. En effet, notre industrie s'est grandement diversifiée au cours des années. L'introduction de nouvelles désignations comme ACS, AIAA et Fellow Financial Services Institute (FFSI) ont rendu l'appellation Société des FLMI caduque. Aussi, le CA a recruté Bernard Brun au nouveau poste de directeur des projets spéciaux. Il travaillera en collaboration avec Louise Lalonde, notre représentante éducative, pour opérer ce changement.

Nos comités à l'oeuvre

Le comité des conférences, dirigé par Denis Lyonnais, a obtenu un franc succès avec sa conférence sur le suicide. Pour donner suite à vos commentaires, les prochaines activités auront lieu dans un endroit plus accessible. Vos suggestions sont appréciées. Écrivez au journal ou encore contactez le sous-comité des activités.

Joanne Buda-Ferland, directrice des activités communautaires, nous prépare une toute nouvelle formule pour le volet activités communautaires cette année. Une participation plus directe au mieux-être de nos semblables est à l'ordre du jour. Surveillez la prochaine édition du Cyberjournal.

En plus du changement de nom, Louise Lalonde, prépare les dossiers de présentation, chacun requérant plusieurs heures de travail, pour l'obtention de reconnaissances. Grâce à Louise, la Société des FLMI de Montréal a été reconnue dans différents domaines. Pour plus de détails sur ces reconnaissances, lisez l'article de Louise en page 4.

Le comité de formation, dirigé par Denis Gagné, travaille sans relâche pour inciter les gens de l'industrie à parfaire leurs connaissances.

Il ajoutera cette année de nouveaux cours par correspondance en français et en anglais à ceux déjà disponibles. Visitez notre site Web www.flmi-montreal.ca ou lisez l'article de Denis en page 4 pour en savoir davantage.

Emilia Lemme dirige le comité du membership. Elle et son adjointe explorent sans cesse de nouveaux moyens pour vous rejoindre. C'est grâce à leur initiative que le formulaire d'adhésion de cette année a été repensé pour inclure vos suggestions. Il est encore temps de renouveler votre membership si ce n'est pas déjà fait.

Votre journal a fait peau neuve. L'équipe du journal, dirigée par Diane Masse, a travaillé très fort pour créer cette nouvelle image! Le journal se veut un lien privilégié entre votre Société et vous chers membres. L'équipe ne compte pas ses heures pour vous offrir un journal de qualité. Votre satisfaction est leur unique récompense. Pensez à leur faire part de votre appréciation et de vos commentaires de temps à autre. Ils seront les bienvenus.

Certains de nos membres travaillent dans l'ombre. Ginette Bragdon à la trésorerie, Élise Deshaies au secrétariat, Jean Moreau qui agit à titre d'intermédiaire entre la Société et CLINFO qui gère notre site Web. Toutes ces tâches sont indispensables à la bonne marche de la Société et je tiens à les remercier.

Les succès de votre Société sont le résultat d'un travail d'équipe. J'en profite pour remercier les membres de cette formidable équipe ainsi que tous les membres de leurs comités. Merci mille fois à Denis Lyonnais, Denis Gagné, Louise, Bernard, Joanne, Emilia, Diane, Ginette, Élise et Jean sans qui il ne m'aurait pas été possible de relever le défi de revitaliser la Société des FLMI de Montréal.

Si vous aussi avez le goût de devenir un membre indispensable d'un de nos comités, n'hésitez pas à nous en faire part. Quel que soit le temps dont vous disposez, nous saurons le mettre à profit. Pensez-y pendant l'été!

Bon été à vous tous et toutes!

Mireille Beauchemin, présidente
Société des FLMI de Montréal

UNE RÉGLE DE DROIT UNIVERSELLE?

Tout récemment, LOMA me demandait d'évaluer le nouveau livre "*Business Law for Financial Services Professionals*" dans la but de savoir si cet ouvrage cadrerait avec le besoin des étudiants canadiens.

On m'informait alors que ce livre serait l'ouvrage de référence universel pour le nouveau cours de droit LOMA 311 tout en précisant que celui-ci serait utilisé partout dans le monde. Il s'agissait également d'évaluer le texte comme un remplacement potentiel de LOMA 315 : *Aspects juridiques des assurances de personnes (Canada)*.

S'il est vrai que le livre adopte une approche davantage axée sur le droit des affaires et offre une dimension plus internationale, l'idée d'avoir un ouvrage unique utilisé à travers le monde pour initier les gens de l'industrie de l'assurance au droit m'a paru pour le moins audacieuse.

En effet, pour le meilleur et pour le pire, il n'existe pas de régime de droit universel. Le système de droit en place dans un État est déterminé par celui-ci. Il s'agit de l'exercice le plus fondamental de sa souveraineté. C'est donc dire que le régime de droit applicable dans les pays souverains peut varier substantiellement d'un État à un autre bien que l'on remarque des tendances communes dans plusieurs d'entre eux.

Le Canada quant à lui est un État fédératif et dans le système canadien, l'assurance est un secteur d'activité dont la compétence législative est attribuée aux provinces. Il existe donc des règles provinciales en matière de commerce de l'assurance en plus de règles provinciales et fédérales portant sur les structures corporatives. Il faut également noter que le Canada n'est pas seul dans cette situation puisque celle-ci existe ailleurs, notamment chez nos voisins américains.

Plus encore, le droit des assurances au Canada doit composer avec des systèmes provinciaux d'inspiration différente, soit le droit civil au Québec et la Common Law dans les autres provinces. C'est donc dire la spécificité des règles qui s'appliquent en matière d'assurance dépendamment de la juridiction qui est applicable.

Malheureusement, un texte d'introduction au droit en matière de services financiers n'est pas en mesure d'aborder adéquatement ces subtilités du droit en adoptant une approche uniforme et mondiale. La lecture du texte soumis a confirmé cette crainte d'autant plus que l'accent est mis davantage sur les règles et institutions américaines.

Dans une telle situation, nous ne pouvons donc souscrire à l'emploi d'un ouvrage unique et mondial pour l'enseignement du droit des affaires pour les professionnels des services financiers. Pire, nous estimons qu'il s'agit d'un danger pour les étudiants canadiens, à la recherche d'une introduction aux règles de droit applicables au domaine de l'assurance, que de se faire présenter le droit sous cet angle.

Si le désir d'avoir un outil simple et universel pour l'enseignement du cours LOMA est louable et même souhaitable, il ne saurait toutefois répondre à l'objectif de formation recherché en droit canadien. Nous avons en conséquence émis l'opinion que l'ouvrage "*Business Law for Financial Services Professionals*" ne saurait remplacer le cours de LOMA sur le droit canadien. Cela implique plus de travail et sans doute une mise à jour des textes de référence utilisés pour le Cours LOMA 315, mais c'est le prix à payer pour conserver une formation adéquate en fonction des spécificités du droit canadien.

Bernard Brun, FLMI, ACS, ARA
Avocat principal, Commercial et technologie
Desjardins Sécurité financière
bernard.brun@dfs.ca

LES OSA DE LOMA

Vous vous demandez sûrement ce que signifie cet acronyme. Ce sont les *Outstanding Society Awards*, le programme de reconnaissance de LOMA pour récompenser le travail des sociétés dans leur mission première - supporter les programmes de formation de LOMA, promouvoir la désignation ACS et FLMI auprès des employés des compagnies d'assurance, fournir aux FLMI de la formation continue et réunir les membres des sociétés dans des activités communautaires.

Depuis quelques années, c'est moi qui soumet la candidature de la Société FLMI de Montréal à ce programme de reconnaissance. Pour préparer mes dossiers de candidature, au cours de l'année, je collige toutes les informations sur les activités de la Société, les compte rendus des réunions du conseil d'administration, les articles, journaux, publications, notre site Web, etc. afin de présenter un dossier complet à LOMA.

Un jury, dont je suis membre, examine ensuite les candidatures des différentes sociétés, évalue la pertinence de la documentation présentée et accorde ou refuse la récompense. Faire partie d'un tel jury me permet également de prendre connaissance des activités que les autres sociétés organisent au cours d'une année. Je dois vous avouer que certaines des idées exploitées par ces sociétés sont très inspirantes et pourraient certainement nous servir un jour ou l'autre pour nous aider à accomplir notre mission en tant que Société.

Chaque année, nous recevons deux ou trois récompenses dans des domaines comme l'éducation, le service aux membres et les relations publiques. L'an dernier, nous avons obtenu l'*Education Award*, le *Community Services Award* et le *Membership Award*. Cette année, nous avons déposé notre candidature dans quatre domaines soit la formation (*Education*), les services communautaires (*Community Services*), le membership et les communications et affaires publiques (*Communication and Public Services*) et nous avons remporté trois d'entre elles soit la formation, les services communautaires et le membership.

Ce travail auprès de la Société je l'ai toujours fait avec grand plaisir. Obtenir des récompenses pour les efforts déployés par nos membres pour faire rayonner la Société FLMI de Montréal est une tâche valorisante. C'est aussi l'occasion d'échanger avec d'autres membres de l'industrie, faire de nouvelles connaissances, élargir ses horizons.

Aussi, je crois qu'il est temps pour moi d'en faire profiter quelqu'un d'autre. Cette année, nous pourrions travailler ensemble pour assurer la relève. Si la mission vous intéresse, faites moi parvenir vos coordonnées par courriel à louise.lalonde@inalco.com.

Louise Lalonde, FLMI, ACS, AIAA

DE NOUVEAUX COURS À L'AUTOMNE

Dès la prochaine session, la Société des FLMI de Montréal offrira deux nouveaux cours, soit le cours LOMA 330 par correspondance, et le LOMA 351 en salle. Ces cours s'ajouteront aux cours déjà prévus à l'horaire, soit les cours en salle LOMA 280 et LOMA 290 ainsi que les cours par correspondance LOMA 280, 290, 301, 315, 320 et ACS 100. A noter que les trois premiers sont offerts en français ainsi qu'en anglais. Ils sont présentement offerts à la grandeur du Canada, et nous prévoyons même les offrir aux étudiants des Etats-Unis.

De plus, le Comité de Formation étudie la possibilité d'offrir le cours LOMA 320 en anglais dès la session du printemps 2005. De cette façon, tous les cours préparatoires à l'obtention du diplôme ACS seront offerts dans les deux langues. Merci à tous les membres du Comité ainsi qu'à tous nos professeurs!

Denis Gagné, FLMI, ACS

LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Ne manquez pas notre prochaine activité sur le Harcèlement psychologique au travail donnée par Me Houle, de DSF, le 29 septembre prochain. C'est un rendez vous boîte à lunch. Indiquez-le dès maintenant à votre agenda et surveillez notre site Web au www.flmi-montreal.ca pour les détails de cette rencontre.

L'ASSURANCE VOYAGE : ne partez pas sans elle

Il fut une époque pas si lointaine où tout Québécois qui se respectait chargeait son « char » avec femmes et enfants, le dimanche après-midi, pour une petite virée aux États. Histoire de changer d'air oui, mais surtout de faire provision de cigarettes, d'alcool et d'essence à bon marché.

En ces temps immémoriaux où notre dollar atteignait des sommets vertigineux, le Québécois moyen avait l'impression d'être invincible. Tel un conquérant, il promenait sa suffisance chez nos voisins du Sud, ignorant les limites de vitesse, jouant au plus fin avec les douaniers et risquant sa chemise sur les routes américaines. Si la voiture, elle, n'avait la plupart du temps rien à craindre, il en allait autrement de la petite famille. Mais dans ce contexte d'immortalité, qui se serait soucié de détenir une assurance voyage? De fait, l'assurance voyage n'en était qu'à ses balbutiements à l'époque et les soins de santé n'avaient sans doute pas atteint un tel niveau de disparité entre nos deux pays.

Pour le meilleur ou pour le pire, les temps ont bien changé. Aujourd'hui, sauf rare exception, on n'ose plus mettre un orteil hors du Québec sans une assurance voyage mur à mur. Comme on dit, un accident est si vite arrivé. Toutefois, pour ceux qui se fieraient toujours à leur bonne étoile, voici un aperçu de ce qu'il pourrait vous en coûter lors d'une courte balade chez nos voisins américains.

Vous vous rendez à l'urgence pour un bras fracturé, honoraires 465 \$. La Régie vous remboursera 50 \$. Les frais d'hospitalisation, si vous êtes malade ou accidenté, varient selon la gravité du problème et l'hôpital. Ils pourraient facilement atteindre plus de 2 000 \$ par jour. Pour une hospitalisation entre 5 et 7 jours, il n'est pas rare que les frais s'élèvent à 30 000 \$. La Régie vous remboursera 100 \$ par jour! Bref, le cours de votre existence pourrait changer radicalement si par malheur, vous étiez victime d'un problème de santé sans détenir une assurance voyage complémentaire.

Combien coûte une assurance complémentaire? L'âge et l'état de santé déterminent le montant de la prime. Pour un voyageur en excellente santé, c'est-à-dire qui ne prend pas de médicaments, qui n'a pas d'antécédents médicaux, n'a pas subi d'intervention chirurgicale ou été hospitalisé à la suite d'une maladie, une assurance couvrant les frais de santé

d'urgence coûte environ 1,45 \$ par jour pour les moins de 30 ans et 1,65 \$ par jour pour les 31 à 54 ans pour un séjour de 30 jours ou moins.

Avant de souscrire une assurance, vérifiez les points suivants. Les frais d'hospitalisation sont-ils payés directement par la compagnie d'assurance? L'assurance couvre-t-elle votre rapatriement au Canada? Versera-t-elle une avance de fonds à l'hôpital si celui-ci l'exige? La compagnie offre-t-elle un service 24 heures, 7 jours sur 7? Couvre-t-elle les maladies et affections préexistantes? N'oubliez pas de vérifier aussi les couvertures disponibles auprès de l'institution qui émet vos cartes de crédit.

Pour en savoir davantage sur ce qu'il convient de faire avant de partir en voyage, rendez vous au <http://www.voyage.qc.ca>. Le site des Affaires consulaires est une mine de renseignements pour le voyageur quelle que soit sa destination. Des informations sur la santé, la sécurité et les exigences d'entrée, une page d'*Actualités* qui conseille les voyageurs sur les situations d'urgence et les crises actuelles dans le monde; les *Dernières nouvelles*, messages électroniques qui signalent chaque jour les mises à jour apportées à la section *Actualités* et aux *Conseils aux voyageurs*; et une série de publications gratuites qui contiennent des conseils et de l'information pour voyager sans ennui et en toute sécurité.

Plusieurs compagnies qui offrent de l'assurance voyage ont aussi des sites Internet qui contiennent des renseignements fort utiles aux voyageurs.

Il va sans dire que l'assurance voyage est un incontournable chaque fois que vous séjournez hors du Québec pour des vacances car s'il s'agit d'un déplacement lié au travail, vous devriez être couvert par votre employeur. Si nous insistons ici sur les États-Unis, c'est que vu leur proximité, il est facile pour nous d'oublier qu'il s'agit d'un autre pays.

Soyez prudents! Bonnes Vacances!

Diane Masse, B.A., FLMI

LA PAGE DES LECTEURS

Nous aimons avoir de vos nouvelles.

Cette page vous appartient. Vous aimez donner votre avis, susciter la controverse, lancer des débats ou tout simplement obtenir plus d'information sur un sujet donné, alors écrivez nous.

S'il y a des sujets que vous aimeriez voir traiter, des commentaires ou des suggestions que vous aimeriez partager avec nous ou encore si vous voulez faire publier un article que vous croyez d'intérêt pour nos membres, communiquez avec nous sans tarder à l'adresse suivante : journal@fimi-montreal.ca

Au plaisir d'avoir de vos nouvelles.

LA RÉDACTION



De retour en Septembre